

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 16 octobre 2025

L'an 2025 et le 16 octobre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 9 octobre 2025.

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Date d'affichage : 9 octobre 2025

Délibération N° 16-10-2025 / N°187

Etaient présents les membres en exercice : 68

Messieurs Marc Bourdel, Pascal Mestan, Alain Rose, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Christian Thilliez, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecœur, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, André Bouchind'homme, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 10

Membres ayant donné procuration : 13

Membres votants : 91

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Patrick Dekeyser, Luc Delaporte, Jean-Pierre Marocchini, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Alexandre Decry, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier, Chantal Dufresne, Louis Lambert.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilyne Hadj, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Marc Degrendele suppléé par Jean-Marie Locquet, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléé par Pascal Duquenne, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Muriel Sergier supplée par Philippe Bouchind'homme.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Sylvie Gabez, Patrick Nepveu, Arnaud Ricq Jean-Michel Schulz, Arnaud Douchet, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Jean-Michel Desailly ayant donné pouvoir à Léon Bernard, Alexandre Hulot ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Florence Dambreville procuration à Jacques Nick, Julien Bellengier procuration à Harold Tétu, Vincent Lacroix procuration à Jean-Paul Hemery, Nicolas Capron procuration à Olivier Gallet, Raymond Lavigne procuration à Christian Thilliez, Murielle Roussel procuration à Catherine Libessart, Freddy Balavoine procuration à Anne-Sophie Larivière, Alain Debureaux procuration à Ernest Auchart, Joël Toursel procuration à Jean-François Varoqui, Jacques Thellier procuration à André Bouchind'homme.

Secrétaire de séance : Marie Bernard

Titre de la délibération : Formation phytosanitaire : demande de remboursement aux communes des frais de repas et de formation

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'une formation phytosanitaire a été proposée aux agents des communes. Celle-ci se déroulera courant octobre 2025 au lycée agricole de Savy-Berlette.

Pour des raisons pratiques, la communauté de communes se chargera des éléments administratifs et financiers en lieu et place des communes. Le lycée agricole établira donc une facture au nom de la Communauté.

Suite à l'avis favorable en Bureau du 8 octobre 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- solliciter les communes concernées pour le remboursement du prix de la formation qui s'élèvera à
 - 200 € ainsi que le prix des repas qui s'élèvera à 15.40 € par jour soit 215.40 € par agent et par commune pour la formation de renouvellement
 - 400 € ainsi que le prix des repas qui s'élèvera à 30.80 € soit 430.80 € par agent et par commune pour la formation de primo certificat.

Le Président

 Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 11/10/2025 et publication ou notification du 11/10/2025


